

Forêt domaniale de Cuges-les-pins

310,92 ha



**Aménagement forestier
2006 – 2020**

OFFICE NATIONAL DES FORETS
 Direction Territoriale Méditerranée
 Agence Inter Départementale des
 Bouches-du-Rhône-Vaucluse

Département des Bouches-du-Rhône
 Arrondissement de Marseille
 Canton d'Aubagne-Est
 Commune de Cuges-les-Pins
 Région IFN N° 1
 ORLAM : Bouches-du-Rhône

FORÊT DOMANIALE DE CUGES-LES-PINS

(310 ha 92 a)

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2006 - 2020

**Série unique : 310,92 ha de protection générale
 des milieux et des paysages
 et d'accueil du public**

Altitudes
 - Minimum 360 m
 - Moyenne 630 m
 - Maximum 1035 m

		Répartition des essences en pourcentage de la surface boisée
pin d'Alep		34,6 %
pin sylvestre		0,8 %
pin pignon	6,4 %	plantations résineuses : 21,9 %
pin brutia ssp eldarica	3,4 %	
cèdre de l'Atlas	9,9 %	
résineux divers	2,2 %	
chêne vert		36 %
feuillus divers		6,7 %
TOTAL		100 %

Surface boisée :..... 89,00 ha
 Milieux ouverts :..... 221,92 ha

SOMMAIRE

0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
0 - 1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET -	6
0 - 2 - SURFACE DE LA FORET -	6
0 - 3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE -	7
0 - 4 - PARCELLAIRE -	7
0 - 5 - RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS -	7
1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL -	8
1 - 1 - FACTEURS ECOLOGIQUES -	8
1 - 1 - 1 - <i>Topographie et hydrographie</i>	8
1 - 1 - 2 - <i>Climat</i> -	8
1 - 1 - 3 - <i>Géologie</i>	9
1 - 1 - 4 - <i>Pédologie</i> –	9
1 - 1 - 5 - <i>Synthèse des facteurs écologiques :</i>	9
1 - 2 - 1 - <i>Habitats "d'Intérêt Communautaire" (Directive "Habitats") et Habitats "prioritaires"</i>	11
1 - 2 - 2 - <i>Autres habitats remarquables</i>	12
1 - 3 - ZNIEFF - (ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZICO (ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX) -	12
1 - 4 - FLORE -	13
1 - 4 - 1 - <i>Etages et séries de végétation</i> –	13
1 - 4 - 2 - <i>Relevé des espèces végétales remarquables</i>	13
1 - 4 - 3 - <i>Répartition des essences forestières</i>	13
1 - 4 - 4 - <i>Peuplements et arbres remarquables</i>	13
1 - 4 - 5 - <i>Précisions sur l'état sanitaire des peuplements</i>	14
1 - 5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS -	14
1 - 5 - 1 - <i>Types de peuplements forestiers rencontrés sur la forêt</i>	14
1 - 5 - 2 - <i>Types de peuplements non forestiers rencontrés sur la forêt</i>	16
1 - 5 - 3 - <i>Synthèse globale</i>	17
1 - 5 - 4 - <i>Etat de répartition par unité de gestion</i>	17
1 - 6 - FAUNE SAUVAGE -	17
1 - 6 - 1 - <i>Relevé des espèces animales remarquables</i>	17
1 - 6 - 2 - <i>Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)</i>	17
1 - 6 - 3 - <i>Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt</i>	17
1 - 6 - 4 - <i>Précisions sur l'état sanitaire</i>	17
1 - 7 - RISQUES D'ORIGINE NATURELLE ET D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU	17
1 - 8 - RISQUES D'INCENDIE –	18
1 - 8 - 1 - <i>Historique des feux</i>	18
1 - 8 - 2 - <i>facteurs locaux aggravant le risque</i>	18
2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX -	19
2 - 1 - PRODUCTION LIGNEUSE -	19
2 - 1 - 1 <i>Etat de la demande actuelle</i>	19
2 - 1 - 2 <i>Evolution prévisible de la demande</i>	19
2 - 1 - 3 <i>Contraintes pesant sur la mobilisation des bois</i>	19
2 - 2 - AUTRES PRODUCTIONS -	19
2 - 2 - 1 <i>Produits accessoires</i>	19
2 - 2 - 2 <i>Protection des sols et des eaux (sources d'eaux potables)</i>	20
2 - 3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES -	20
2 - 4 - ACTIVITES PISCICOLES –	20
2 - 5 - ACTIVITES PASTORALES –	20
2 - 6 - ACCUEIL DU PUBLIC –	21
2 - 6 - 1 <i>Fréquentation</i>	21

2 - 6 - 2 Evolution des besoins et aspirations du public	21
2 - 6 - 3 Contraintes.....	21
2 - 6 - 4 Ressources potentielles	21
2 - 7 - PAYSAGES –	21
2 - 7 - 1 Grandes unités paysagères	22
2 - 7 - 2 Inventaire des paysages, sites et éléments visuellement remarquables	22
2 - 7 - 3 Sensibilité paysagère, "points noirs" paysagers.....	22
2 - 8 - RICHESSES CULTURELLES ET HISTORIQUES.....	22
2 - 9 - SUJETIONS DIVERSES –	22
2 - 10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER -	23
3 - 1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES -	25
3 - 1 - 1 - Traitements antérieurs –	25
3 - 1 - 2 - Dernier aménagement forestier -	25
3 - 2 - TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL –	27
3 - 3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS -	27
4 - SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX -	30
4 - 1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES -	30
4 - 2 - DEFINITION DES OBJECTIFS DETERMINANTS - DIVISION DE LA FORET EN SERIES.....	30
4 - 3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE -	31
4 - 3 - 1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement -	31
4 - 3 - 2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité -	31
4 - 3 - 3 - Détermination de l'effort de régénération -	32
4 - 3 - 4 - Répartition par grand type de peuplement objectif	32
4 - 3 - 5 - Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles) -	32
5 - PROGRAMME D'ACTIONS	33
5 - 1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER -	33
5 - 2 - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF À LA SERIE UNIQUE-.....	33
5 - 2 - 1 - Planification des coupes.....	33
5 - 2 - 2 - Planification des travaux sylvicoles	33
5 - 2 - 3 - Actions en faveur du maintien ou du développement de la biodiversité.....	33
5 - 2 - 4 - Actions en faveur d'une exploitation cynégétique (ou piscicole) -	34
5 - 2 - 5 - Actions en faveur d'une exploitation pastorale ou sylvo-pastorale -	34
5 - 2 - 6 - Actions en faveur de l'accueil du public –	34
5 - 2 - 7 - Actions en faveur des paysages –	34
5 - 2 - 8 - Actions pour la protection des sites d'intérêt culturel -	34
5 - 2 - 9 - Actions relatives à la protection du milieu contre les risques d'origine naturelle et d'ordre physique –	34
5 - 2 - 10 - Actions relatives à la protection des forêts contre les incendies -	35
5 - 2 - 11 - Mesures générales d'ordre sanitaire -	35
5 - 2 - 12 - Programme d'observations et de recherches -	35
5 - 2 - 13 - Actions de communication -	35
5 - 4 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET -	35
5 - 5 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES -	35
6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER -	36
6 - 1 - RECOLTES -	36
6 - 2 - RECETTES ESCOMPTEES-	36
6 - 3 – DEPENSES PREVUES.....	36
6 - 4 - BILAN PASSE ET FUTUR -	37

ANNEXES

- Annexe 1 : Carte du parcellaire
Tableau des parcelles cadastrales
- Annexe 2 : Carte des stations forestières
- Annexe 3 : Carte des Habitats Natura 2000 de la Ste Baume
- Annexe 4 : Liste faune/flore des ZNIEFF
Liste des nichoirs à chiroptères
- Annexe 5 : Carte des types de peuplements
Répartition par parcelle des types de peuplements
- Annexe 6 : Carte de localisation des plantations de 1987
Bilan des plantations
- Annexe 7 : Bilan financier de l'ancien aménagement
- Annexe 8 : Carte des équipements

AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE

DE CUGES-LES-PINS (Bouches-du-Rhône)

Qu'est-ce qu'un aménagement ?

Un aménagement forestier est un guide de gestion, établi pour une forêt donnée, pour une durée de 15 ans. Il repose sur une analyse de l'état actuel de la forêt et de son environnement socio-économique, fixe des objectifs (Quels rôles attend-on de la forêt ?), propose des moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre et évalue le bilan prévisionnel des coûts et recettes de cette gestion.

Définir ce que l'on veut faire, en fonction de ce que l'on peut faire, et en déduire ce que l'on doit faire.

Gérer une forêt, c'est :

⇒ d'abord la bien connaître :

La *première partie* présente une analyse approfondie du milieu naturel , milieux ouverts (pelouses, éboulis, marais) et peuplements arborés : quelles espèces d'arbres les constituent, sous quelle forme et quelle structure (taillis ? futaie?) ? quel est l'état sanitaire des peuplements ? Ceux-ci sont-ils en train de vieillir ou bien se renouvellent-ils par des plus jeunes ? etc.

La *deuxième partie* étudie l'intégration de l'espace forestier géré dans les milieux économique et humain, tant au niveau des activités de la forêt (promenade, chasse, exploitation, cueillette, débroussaillage, travaux sylvicoles, etc...) que des activités de transformation des produits de la forêt (industries du bois par exemple).

La *troisième partie* analyse les travaux effectués dans le passé et l'état actuel des équipements (voies de desserte, matérialisation des limites, parcellaire, pistes et citernes DFCI, etc.)

⇒ ensuite se fixer des objectifs à long terme (quatrième partie) :

en fonction des souhaits du propriétaire (commune, Etat, département, privé...), des rôles de la forêt qu'il souhaite privilégier (protection du milieu contre l'érosion, production de bois, accueil du public, chasse, pastoralisme...) et qui sont compatibles avec les potentialités de la forêt et son état actuel.

⇒ se donner alors les moyens de ces objectifs en prévoyant, à moyen terme (15 ans), les travaux pour y parvenir : entretien des plantations, des voies de desserte, coupes sanitaires, coupes d'éclaircies, aménagements touristiques, aménagements cynégétiques, maintien de milieux ouverts, travaux DFCI, valorisations pastorales, etc. C'est l'objet de la *cinquième partie*.

⇒ évaluer enfin le bilan financier des opérations de gestion qui sont ainsi programmées. C'est le contenu de la *sixième partie*.

La forêt est un milieu qui se constitue sur le long, voire très long terme. Les opérations qui y sont menées doivent s'intégrer dans un raisonnement logique, suivi et continu dans le temps. C'est là l'intérêt de l'aménagement qui, sans être un cadre rigide et strict de programmation, est un document qui guide la gestion.

0 - ***R***ENSEIGNEMENTS GENERAUX

0 - 1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET -

Nom et propriétaire de la forêt

La forêt domaniale de Cuges-les-Pins appartient à l'Etat Français depuis 14 Décembre 1973.

Origine de la forêt. Eléments d'histoire

De 1901 à 1955, la forêt a été partagée entre les différents héritiers successifs d'une vieille famille locale. En 1955, elle est achetée par la Société Civile des Forêts Provençales, qui la revend au domaine en 1973. Avant cette date, il n'existe aucune archive sur cette forêt. Cependant la seule intervention sylvicole effectuée par la Société Civile des Forêts Provençales a consisté en un semis de pins d'Alep à la canne, au nord-est de la parcelle 6, peu de temps après l'acquisition de la forêt.

Situation de la forêt

Département	: Bouches-du-Rhône
Arrondissement	: Marseille
Canton	: Aubagne Est
Commune de situation	: Cuges-les-Pins
Région IFN	: Chaînons calcaires méridionaux

Directive Locale d'Aménagement s'appliquant à la forêt

En l'absence de DILAM dans le département, cet aménagement est rédigé conformément aux Orientations Locales d'Aménagement des forêts des collectivités des Bouches-du-Rhône.

Organisation administrative de la gestion

Direction territoriale	: Méditerranée
Agence	: Vaucluse–Bouche du Rhône
Unité territoriale	: Etoile-Garlaban
Triage	: Cuges-les-Pins

0 - 2 - SURFACE DE LA FORET -

Depuis le dernier aménagement, la surface est restée inchangée. Elle est toujours de 310 ha 92a. Elle est inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat depuis le 28 janvier 1974 sous le numéro 130-2409.

Il s'agit d'une surface cadastrale, qui diffère sensiblement de la surface mesurée par le SIG ; cette dernière étant de 334,94 ha. Afin de ne pas modifier les surfaces réelles boisées, la différence de 24,02 ha sera déduite des garrigues et autres milieux ouverts de la forêt.

La surface totale retenue sera donc de **310,92 ha**.

La surface boisée ou boisable (surface réduite) diffère de la surface totale et s'élève à : **89 ha**.

0 - 3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE -

La forêt a été entièrement délimitée par un géomètre-expert, du bureau Roubaud-Fargues :

- procès-verbal du 23-12-1983, pour les limites nord et est,
- procès-verbal du 04-12-1985, pour la limite ouest,
- et procès-verbal du 07-06-1989, pour les limites sud, avec installation de bornes.

Mise à part dans les zones de falaises abruptes de la partie sud, les limites sont matérialisées et régulièrement entretenues.

Les cartes fournies, dans ce document d'aménagement, sont des documents de gestion, non opposables aux tiers en cas de litige de mitoyenneté. Les reports de limites sont donc indicatifs. En cas de délimitation, il conviendra de se référer aux repères présents sur le terrain (bornes, limites naturelles, peinture...).

0 - 4 - PARCELLAIRE -

L'ancien parcellaire s'appuyant en grande partie sur des chemins et des limites naturelles, il sera conservé dans le présent aménagement. *La carte du parcellaire figure en annexe 1.*

<i>Parcelle</i>	<i>Surface SIG</i>	<i>Surface retenue</i>
1	52,46 ha	48,70 ha
2	34,12 ha	31,67 ha
3	25,04 ha	23,24 ha
4	21,15 ha	19,63 ha
5	45,78 ha	42,50 ha
6	31,95 ha	29,66 ha
7	39,33 ha	36,51 ha
8	23,67 ha	21,97 ha
9	23,60 ha	21,91 ha
10	14,54 ha	13,50 ha
11	23,30 ha	21,63 ha
Total	334,94 ha	310,92 ha

0 - 5 - RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS -

Néant.

1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL -

1 - 1 - FACTEURS ECOLOGIQUES -

1 - 1 - 1 - Topographie et hydrographie

Maximum : 1 035 m - Minimum : 360 m - Moyenne : 630 m

Située sur le versant sud de la montagne de la Ste Baume, la forêt se divise en trois zones bien distinctes :

- une partie nord, située au-dessus de la piste DFCI SB110, limitée par la crête de la Ste Baume, et constituée par une alternance de croupes et de vallons très pentus, d'orientation Nord-Sud ; l'altitude variant de 630 m à 1 035 m.
- une partie sud, composée de deux-demi versants très abrupts coupés par une gorge d'orientation Est-Ouest.
- une zone centrale, entre les deux, beaucoup moins accidentée et moins pentue, avec à chaque extrémité, un vallon d'orientation Nord-Sud.

Le réseau hydrographique est essentiellement souterrain, et permet d'alimenter en eau quelques puits. Il n'existe ni ruisseau ni source, les vallons ne collectant que les eaux de ruissellement. Seul le vallon du sud est traversé par une rivière souterraine, la Serre.

1 - 1 - 2 - Climat -

Climat de type 7 et de type 8, à pluviosité faible (selon la typologie définie dans le Guide Technique du Forestier Méditerranéen Français).

Stations climatologiques de référence : Gémenos et Cuges-les-Pins

Température moyenne annuelle : 14°C

Hauteur moyenne annuelle des précipitations : entre 709 mm et 750 mm/an

Le climat général est caractérisé par :

- une faible amplitude thermique,
- un été sec (selon le diagramme de Gaussen), Juillet étant le mois le plus chaud avec 30,7°C en moyenne,
- un hiver frais avec Janvier comme mois le plus froid (1,4°C en moyenne),
- des précipitations faibles et très irrégulières selon les années,
- deux pics de précipitations en mi-saison (le pic d'automne étant beaucoup marqué).

L'insolation est très forte (la durée annuelle moyenne d'insolation s'établit pour la région entre 2 500 et 2 800 heures/an.).

Les vents dominants sont le mistral, très froid l'hiver et desséchant l'été, et dans une moindre mesure le vent de secteur est à sud-est, souvent porteur de pluies.

L'action physique du vent sur la végétation est très marquée sur la crête de la Ste-Baume où seule une végétation naine et très adaptée parvient à se maintenir.

1 - 1 - 3 - Géologie

L'ensemble de la forêt repose uniquement sur des terrains secondaires du Jurassique et du Crétacé,

- essentiellement des calcaires compacts blancs, avec une dolomitisation irrégulière,
- et quelques calcaires marneux.

Le pendage des couches géologiques est en majorité vertical, notamment sur la partie haute de la forêt domaniale.

Source : carte Géologique au 1/50 000ème Feuille d'Aubagne-Marseille – BRGM.

1 - 1 - 4 - Pédologie –

La nomenclature utilisée ici repose sur le Référentiel Pédologique - INRA – 1992

Les principaux sols rencontrés sur la forêt sont les suivants :

- **sur les pentes les plus fortes**, des sols très superficiels de type **LITHOSOLS**. La roche affleure presque partout, le sol se développe à la faveur des fissurations calcaires. C'est un type de sol difficilement prospectable par les racines et à ressource en eau limitée.
- **sur les pentes moyennes**, des sols un peu plus épais mais toujours peu évolués (profondeur de 10 à 30 cm, un seul horizon), ce sont des **RENDOSOLS et CALCOSOLS** caillouteux. Les racines prospectent mieux ces sols et la réserve en eau est encore faible.
- **ponctuellement en fond de vallons profonds**, on trouve généralement des **COLLUVIOSOLS** de plus de 50 cm avec charge en cailloux de 20 à 50 %, de 2 à 10 cm, réaction à Hcl de la terre fine, avec une meilleure réserve en eau disponible.

1 - 1 - 5 - Synthèse des facteurs écologiques :

- les stations

La définition des types de stations s'est appuyée à la fois sur « la typologie Grandes Stations de la Provence Calcaire » éditée par le CEMAGREF, qui combine un indice climatique à la topographie, la nature et la profondeur du substrat et sur celle des ORLAM, d'approche plus phytosociologique.

On rencontre dans la forêt les groupes de stations suivants :

Groupes de stations	Surface (ha)	%
Garrigue à chêne kermès sur sol superficiel	47,95	15,4
Garrigue à chêne kermès sur sol plus ou moins superficiel	138,23	44,5
Chênaie verte chaude sur sol profond	1,37	0,4
Lande de chênaie verte fraîche sur sol superficiel	36,32	11,7
Chênaie verte fraîche sur sol plus ou moins superficiel	87,05	28
Total	310,92	100

Carte des stations forestières en annexe 2

- Potentialités des stations

Garrigue à chêne kermès sur sol superficiel :

Conditions de milieu : Cette station forme une bande horizontale au nord de la piste SB 110. Elle est caractérisée par des affleurements rocheux très importants, dus à un pendage des couches géologiques dans le sens de la pente. Le sol est inexistant sauf dans les anfractuosités de la roche, seuls endroits où poussent herbacées et arbustes. La xéricité du milieu est accentuée par l'exposition sud.

Végétation actuelle : Garrigue basse très clairsemée.

Potentialités forestières : Aucune potentialité.

Garrigue à chêne kermès sur sol plus ou moins superficiel :

Conditions de milieu : Station trouvée sur la moitié sud de la forêt domaniale, elle comporte des variations de pente et d'affleurements rocheux. Le sol est limono-argileux, riche en éléments grossiers et en calcaire actif. Le facteur limitant est la disponibilité en eau et la profondeur de sol.

Végétation actuelle : Garrigue boisée, pinèdes de pin d'Alep, plantations résineuses.

Potentialités forestières : Faibles à moyennes pour les pins d'Alep, brutia et pignon.
Faibles pour le chêne vert.

Chênaie verte chaude sur sol profond:

Conditions de milieu : Cette station est localisée à l'altitude la plus basse, dans le vallon de la Serre. Le sol est constitué de colluvions calcaires et permet une bonne projection racinaire.

Végétation actuelle : Chênaie verte sous un couvert de pins d'Alep.

Potentialités forestières : Bonnes pour le pin d'Alep et le chêne vert. Moyennes pour le chêne pubescent.

Lande de chênaie verte fraîche sur sol superficiel :

Conditions de milieu : Station caractérisée par d'importants affleurements rocheux, elle se localise sur les crêtes du massif de la Ste Baume et sur les pentes d'exposition nord. Le sol de profondeur variable n'est présent que dans les anfractuosités des roches. L'altitude et l'exposition réduisent la xéricité de la station. Sur les parties sommitales, le vent est un facteur limitant.

Végétation actuelle : Sur les crêtes, landes à genêt de Lobel en voie de boisement par le chêne vert, le pin sylvestre et le cèdre. En exposition nord, garrigue résineuse à pins d'Alep et sylvestre.

Potentialités forestières : Faibles pour les pins, les chênes et le cèdre.

Chênaie verte fraîche sur sol plus ou moins superficiel évoluant vers une chênaie pubescente fraîche :

Conditions de milieu : Cette station est située au-dessus de 700 mètres d'altitude et occupe particulièrement les zones d'éboulis et les vallons. Les affleurements rocheux sont d'importance variable. Le sol est souvent profond, limono-argileux, riche en éléments grossiers et en calcaire actif. L'altitude et le confinement assure une bonne disponibilité en eau.

Végétation actuelle : Taillis de chêne vert, parfois en mélange avec des pinèdes de pins sylvestre ou d'Alep. Garrigue boisée. Présence importante d'alisier blanc, d'érables de Montpellier et à feuilles d'obier, de lavande à feuilles étroites indiquant une évolution vers une chênaie pubescente fraîche ; l'absence de chêne pubescent étant, sans doute, due aux actions anthropiques passées.

Potentialités forestières : Moyennes pour les chênes vert et pubescent, les pins sylvestre et d'Alep et le cèdre.

1 - 2 - HABITATS NATURELS –

1 - 2 - 1 - Habitats "d'Intérêt Communautaire" (Directive "Habitats") et Habitats "prioritaires"

Parmi les habitats déterminés à la Directive Européenne n° 92/43 "Habitats-Faune-Flore", les habitats suivants sont présents sur la forêt domaniale de Cuges-les-Pins, qui est incluse pour sa partie nord dans la zone Natura 2000 PR110 de la Ste-Baume et du Mont Aurélien.

La carte des Habitats du Document d'Objectifs Natura 2000 de la Sainte-Baume figure en annexe 3.

* Habitats prioritaires, **Habitats d'Intérêt Communautaire, **code N2000 en gras**, code CORINE

Formations forestières

**** 9340-3** - 45.312 : Yeuseraies mésoméditerranéennes calcicoles à laurier-tin

-5 - 45.321 : Yeuseraies supraméditerranéennes calcicoles à buis

(Viburno tini-Quercetum ilicis)

Description : Chênaies vertes occupant de faibles étendues sur la moitié nord de la forêt, souvent en mélange avec d'autres habitats (arbustifs et herbacés). Formant de nombreuses lisières, ces milieux abritent une faune riche, en particulier au niveau ornithologique.

Recommandations de gestion : Pas d'intervention : ces chênaies sont en phase de maturation, évolution à privilégier.

Formations arbustives

**** 4090-4** - 31.7456 : Lande hérisson oroméditerranéenne à genêt de Lobel (*Genistion Lobelii*)

Description : Cet habitat, occupant toute la crête de la partie nord de la forêt, est composé d'un tapis de genêts de Lobel, nanifiés en raison des conditions climatiques et édaphiques difficiles. Par endroit, il se trouve en mélange avec des habitats herbacés, formant alors un éco-complexe. Il abrite une faune riche d'insectes et d'arachnides, et une flore composée en particulier de plantes protégées.

Recommandations de gestion : Pas d'intervention du fait des conditions de milieu qui permettent naturellement le maintien de cet habitat. Néanmoins une surveillance de la fermeture du milieu est à effectuer, même si celle-ci est très lente. Par ailleurs, une attention particulière (limitation voire interdiction) doit être portée sur le piétinement, le brûlage ou le pâturage intensif, qui peuvent remettre en cause la préservation de ces landes.

**** 5210-1** - 32.1311 : Matorrals arborescents à Genévrier oxycèdre

-3 - 32.1321 : Matorrals arborescents à Genévrier de Phénicie

(Junipero-Quercetum ilicis)

Description : Formation arbustive discontinue, constituée d'un mélange de genévriers, oxycèdre et de Phénicie, et de cépées de chêne vert, surmonté de pins d'Alep ou sylvestre. Cet habitat se trouve souvent imbriqué dans des formations forestières et herbacées.

Recommandations de gestion : Pas d'intervention. La pérennité de cet habitat est assurée naturellement par les conditions du milieu, peu propice à une évolution vers un stade arboré.

Formations herbacées

**** 6210-35 - 34.3264** : Pelouses mésoxérophiles montagnardes provençales et ligures
(*Festuco amethystinae – Bromion erecti*)

Description : Habitats concentrés sur les zones rocheuses ou en mélange avec des formations arbustives, abritant des espèces d'orchidées.

Recommandations de gestion : Habitat évoluant peu mais nécessitant une limitation de certaines activités humaines, source de dégradations et le maintien du pâturage pour éviter l'embroussaillage du milieu.

*** 6220-1 - 34.511** : Ourlets méditerranéens mésothermes à Brachypode rameux

-2 - 34.5131 : Pelouses à thérophytes méditerranéennes mésothermes

Description : Formation présente sur sols superficiels et secs, elle se trouve sur la moitié nord de la forêt, en limite de zones boisées. La présence de plantes protégées en fait un habitat prioritaire.

Recommandations de gestion : La proximité avec des zones de garrigues entraîne une colonisation de cet habitat par des semi-ligneux et des ligneux, remettant en cause sa pérennité. Les interventions recommandées sont le maintien du pâturage pour lutter contre l'embroussaillage ; voire entreprendre du débroussaillage mécanisé quand le pastoralisme a été abandonné.

Formations édaphiques

**** 8210-1 - 62.1** : Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles

-13 - 62.151 : Falaises et rochers dolomitiques supraméditerranéen (*Chaenorrhino origanifolii – Galietum pusilli*)

-26 - 62.115 : Falaises calcaires méditerranéennes en exposition nord

**** 8130-22 - 61.32** : Eboulis calcaires méso et supraméditerranéens.

Ces formations sont trouvées dans des conditions stationnelles particulières qui assurent leur pérennité sans intervention.

1 - 2 - 2 - Autres habitats remarquables

Il est intéressant de signaler la présence d'une reconquête forestière résineuse naturelle (pin d'Alep, pin sylvestre et cèdre de l'Atlas au-dessus de 800 m d'altitude) souvent en mélange ou en périphérie des habitats décrits ci-dessus.

1 - 3 - ZNIEFF - (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et ZICO (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux) -

L'ensemble de la forêt est couverte par la ZNIEFF, de type II, de la Chaîne de la Ste-Baume (code 13-121-100). La partie sommitale, abritant une flore et une faune riches, est incluse dans la ZNIEFF, de type I, des crêtes de la Ste-Baume (code 13-121-136).

Voir les inventaires floristique et faunistique en annexe 4.

1 - 4 - FLORE -

1 - 4 - 1 - Etages et séries de végétation –

Les groupements végétaux sont étagés en fonction de l'altitude, avec des variations locales selon l'exposition ou le substrat.

Les étages de végétation représentés, sur la forêt de Cuges-les-Pins, sont les étages mésoméditerranéen inférieur (série du chêne vert), mésoméditerranéen supérieur et supraméditerranéen.

1 - 4 - 2 - Relevé des espèces végétales remarquables

Aucun relevé n'a été réalisé sur la forêt. Les Habitats Natura 2000, cités au paragraphe 1-2, peuvent abriter des espèces protégées. Il a été noté l'absence de *Gouffea arenarioides* dans les éboulis.

1 - 4 - 3 - Répartition des essences forestières

Essences	Surface (ha)	% de la surface boisée	Surface de présence (ha)
pin d'Alep	30,80	34,6	140
pin brutia ssp eldarica	3,00	3,4	---
pin pignon	5,70	6,4	---
pin sylvestre	0,70	0,8	20
cèdre de l'Atlas	8,80	9,9	---
autres résineux	2,00	2,2	---
chêne vert	32,00	36,0	90
autres feuillus	6,00	6,7	6
Total	89,00	100	

Les garrigues et les milieux ouverts étant en phase de recolonisation forestière, il a été aussi pris en compte la surface où les principales essences forestières sont présentes (surface de présence).

Les *autres résineux* concernent des essences plantées (pins noirs, sapins...), les *autres feuillus* des essences naturelles (chêne pubescent, alisier blanc, érables de Montpellier, champêtre et à feuille d'obier...).

1 - 4 - 4 - Peuplements et arbres remarquables

Sur le versant ouest du Grand Vallon, se trouve un peuplement de vieux pins sylvestres, apparemment épargnés par les précédents incendies, en mélange avec du taillis de chêne vert. Ces pins, d'aspect tabulaire, ont des diamètres supérieurs à 50 cm pour une hauteur moyenne de 12 mètres.

A signaler aussi, les arbres parsemant la partie sommitale, remarquables par leur forme ramassée, étalée, sculptée par le vent.

1 - 4 - 5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Des attaques localisées de chenilles processionnaires sont observées chaque année sur les peuplements de pins, en particulier dans les plantations. Les essences les plus touchées sont principalement le pin d'Alep et le pin noir. Un échenillage par traitement aérien est effectué régulièrement, afin d'éviter la propagation de ce ravageur.

Les chênaies vertes ne présentent actuellement aucun signe de dépérissement.

1 - 5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS -

1 - 5 - 1 - Types de peuplements forestiers rencontrés sur la forêt

Il a été défini **6 grands types** de peuplements décrits ci-après, avec les conventions suivantes :

- Peuplement pur si l'essence principale représente plus de 70 % du couvert
Peuplement mélangé si l'essence principale représente 70 % et moins du couvert
Peuplement régulier lorsque les arbres ont le même âge.
- Peuplement épars si le couvert est inférieur à 3/10
Peuplement discontinu si le couvert est compris entre 3/10 et 7/10
Peuplement continu si le couvert est supérieur à 7/10.
- Code essence

PA	= pin d'Alep,	PBR	= pin brutia (PLD : pin brutia ssp eldarica),
PS	= pin sylvestre,	PO	= pin noir d'Autriche, PP = pin pignon,
CED	= cèdre,	SN	= sapin de Nordmann,
CHV	= chêne vert (CHY : chêne pubescent).		

Le volume peuplement est calculé avec les formules suivantes qui permettent d'estimer, d'obtenir des valeurs de calage en l'absence d'inventaires :

- $V=0.5 \times \text{hauteur dominante} \times \text{surface terrière}$ pour les pins
- $V=0.6 \times \text{hauteur dominante} \times \text{surface terrière}$ pour le cèdre
- $V=9,55+0,361 \times \text{hauteur dominante} \times \text{surface terrière}$ pour le taillis.

Les classes de fertilité du taillis sont celles définies par D. BICHARD pour le chêne vert (1 à 3, uniquement définie pour la tranche d'âge 20-50 ans).

Celles du pin d'Alep (A à C) et du pin noir (1 à 5) sont définies par les guides de sylviculture de ces essences pour la région méditerranéenne, établis par la Section Interrégionale de Recherche de l'ONF.

Les types de peuplements sont décrits ci-après.

L'état de répartition par parcelle, ainsi que la carte des types de peuplements, figurent en annexe 5.

Type TCHVc	Taillis de chêne vert à couvert continu	28,50 ha	9,2 %
-------------------	--	----------	-------

Structure :

Etage	Supérieur	Sous-étage
Couvert	Supérieur à 8/10	Filaire à larges feuilles,
Répartition par essence	8/10 chêne vert, 2/10 alisier blanc + érables de montpellier et à feuilles d'obier	amélanchier,
Densité à l'hectare	de 1000 à 2000 t/ha	prunier sauvage,
Diamètre maximum	15 cm	romarin,
Diamètre le plus représenté	10 cm	lierre...
Hauteur dominante	5-6 m	
Hauteur moyenne	3-4 m	
Etat sanitaire	bon	
Age moyen	30-60 ans	

Type FRPAjfd	Jeune futaie régulière de pin d'Alep à couvert discontinu	26,00 ha	8,4 %
---------------------	--	----------	-------

Structure :

Etage	Supérieur	Sous-étage
Couvert	6/10	Chêne vert, chêne kermès,
Répartition par essence	10/10 pin d'Alep	genévrier oxycèdre,
Densité à l'hectare	500 t/ha	filaire à feuilles étroites,
Diamètre maximum	35 cm	romarin, salsepareille...
Diamètre le plus représenté	30 cm	
Hauteur dominante	9 m	
Hauteur moyenne	7 m	
Etat sanitaire	Bon	
Age moyen	50 ans (issu en grande partie de semis artificiel)	
Classe de fertilité	C	

Type M FRPAjfd TCHVd M FRPSvfe TCHVd	Mélange de taillis de chêne vert sous un couvert d'une jeune futaie régulière de pin d'alep ou d'une vieille futaie régulière de pin sylvestre	12,75 ha	4 %
---	---	----------	-----

Structure :

Etage	Supérieur	Inférieur	Sous-étage
Couvert	3-4/10	3-4/10	Genévrier oxycèdre,
Répartition par essence	5/10 pins	5/10 chêne vert	genévrier de
Diamètre maximum	30 cm pour le pin d'Alep + de 50 cm pour pin sylvestre	10 cm	phénicie,
Hauteur dominante	de 8 à 12 m		amélanchier,
Hauteur moyenne	de 6 à 10 m	4 m	chêne kermès,
Etat sanitaire	Bon	3 m	chèvrefeuille,
Age moyen	30-60 ans pour pin d'Alep + de 90 ans pour pin sylvestre	Bon 30-60 ans	romarin...

Type TENRCED	Taillis de chêne vert enrésiné par bandes en cèdre de l'Atlas	2,75 ha	0,9 %
---------------------	--	---------	-------

Structure :

Etage	Supérieur	Sous-étage
Couvert	7/10	Alisier blanc,
Répartition par essence	6/10 chêne vert et 4/10 cèdre	chêne kermès,
	<u>Pour la plantation de cèdre (de 1984) :</u>	romarin, lavande à
Diamètre le plus représenté	10 cm	feuilles étroites...
Hauteur dominante	1,5 m	
Hauteur moyenne	1 m	
Etat sanitaire	Bon	
Taux de reprise	70 %	

Type FRPBR, FRPP, FRPA, FRCED, FRAR	Plantations résineuses de 1987	19,00 ha	6 %
--	---------------------------------------	----------	-----

La carte de localisation et le bilan de ces plantations se trouvent en annexe 6.

1 - 5 - 2 - Types de peuplements non forestiers rencontrés sur la forêt

Type GF GR	Garrigues feuillues et/ou résineuses	191,74 ha	61,7 %
-------------------	---	-----------	--------

Formation végétale couvrant de larges surfaces, elle se compose essentiellement d'une végétation arbustive basse (chêne kermès, romarin, genêt piquant, thym, ciste blanc, amélanchier, genévrier oxycède et de phénicie...) parsemée de quelques arbres (chêne vert, pin d'Alep, pin sylvestre, alisier blanc...).

Type MO	Milieu ouvert (éboulis, falaises, rochers) sur les parties sommitales	29,15 ha	9,4 %
----------------	---	----------	-------

Type AGRI	Zones agricoles cultivées (cultures à gibier)	0,53 ha	0,2 %
------------------	---	---------	-------

Type ENB	Espace non boisé (concession à Météo France)	0,50 ha	0,2 %
-----------------	--	---------	-------

1 – 5 – 3 – Synthèse globale

	Futaie dont plantations	Taillis dont taillis enrésiné	Mélange Taillis/Futaie	Surface réduite	Garrigues	Autres espaces non forestiers	Surface totale
ha	45,00	31,25	12,75	89,00	191,74	30,18	310,92
%	14,40	10,10	4,00	28,50	61,7	9,8	100

1 - 5 - 4 - Etat de répartition par unité de gestion

Voir annexe 5.

1 - 6 - FAUNE SAUVAGE -

1 - 6 - 1 - Relevé des espèces animales remarquables

Aucun relevé n'a été effectué sur la forêt domaniale. Cependant, lors de l'élaboration du DOCOB Natura 2000 de la Ste-Baume, quelques relevés ont été réalisés sur les crêtes, dans la forêt ou à proximité, pour inventorier insectes, arachnides, oiseaux et toute autre faune remarquable (voir liste §2-10). Lors des inventaires, une couleuvre d'Esculape a été observée dans un sous-bois de chêne vert. La forêt domaniale est le terrain de chasse de nombreux rapaces (dont l'Aigle de Bonelli), même s'ils n'y nichent pas.

1 - 6 - 2 - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)

La forêt abrite une faune classique composée principalement de lièvres et lapins, mais aussi de sangliers, renards, blaireaux. La genette est également présente. Quelques chevreuils ont été observés lors de chasse en battue. Depuis 1986, des lâchers de cette espèce ont été réalisés sur le versant nord de la Ste-Baume. La forêt accueille aussi de nombreux oiseaux de passage comme la bécasse, les perdrix, les grives, ou les palombes...

1 - 6 - 3 - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Le peu de couvert forestier et surtout l'absence de source ou de ruisseau limitent les capacités d'accueil de la forêt domaniale. Le manque d'eau est pallié par la mise en place de petits points d'eau artificiels, par la Société de Chasse de Cuges.

1 - 6 - 4 - Précisions sur l'état sanitaire

Il n'y a actuellement pas de problèmes sanitaires constatés parmi la grande faune ou les espèces gibier en général.

1 - 7 - RISQUES D'ORIGINE NATURELLE ET D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

En cas de forts orages, les pentes et les vallons peuvent être le lieu de ravinements, mais la couverture végétale limite fortement ce risque. Comme dans le reste du département, la forêt est soumise, aussi, à des risques sismiques.

1 - 8 - RISQUES D'INCENDIE –

1 - 8 - 1- Historique des feux

La forêt a entièrement été incendiée en 1943. Depuis, elle n'a plus été touchée par les feux de forêt. On peut néanmoins signaler le feu de 1979, parti d'Auriol, qui détruisit tout le plateau de Cuges et fut arrêté par les OFRAN (Ouvriers Forestiers rapatriés d'Afrique du Nord) à quelques dizaines de mètres de la limite ouest de la forêt domaniale.

1 - 8 - 2- facteurs locaux aggravant le risque

Située loin des zones d'habitation, la forêt domaniale est relativement à l'abri des risques permanents de départs de feux. Elle reste toutefois sensible au risque d'un grand feu, provenant d'agglomérations proches, comme celui de 1979.

2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX -

2 - 1 - PRODUCTION LIGNEUSE -

2 - 1 - 1 Etat de la demande actuelle

La valeur moyenne des bois sur pied peut être estimée comme suit (en Euros 2002) :

Essences	Catégorie	Euros/m3
pin d'Alep	trituration	7
chêne pubescent	chauffage	14
chêne vert	chauffage	14

2 - 1 - 2 Evolution prévisible de la demande

La demande en bois de chauffage reste importante dans le département et les lots de chêne sur pied se vendent facilement.

Après avoir subi les aléas de la tempête de décembre 1999, le marché du bois de trituration, alimentant l'usine de pâte à papier de Tarascon, semble de nouveau favorable.

2 - 1 - 3 Contraintes pesant sur la mobilisation des bois

La demande est fonction des conditions d'exploitation, du type de coupe, du volume à l'hectare et du volume des lots (minimum 500 m³ à 2 000 m³)

En raison des difficultés d'accès (pente), de la distance importante entre la 1^{ère} route goudronnée et la forêt, ainsi que de faibles volumes sur pied, les possibilités de ventes de bois de la forêt domaniale sont très limitées, voire nulles dans le contexte économique actuel.

2 - 2 - AUTRES PRODUCTIONS -

2 - 2 - 1 Produits accessoires

HERBES AROMATIQUES

Il n'y a actuellement aucune concession pour la cueillette d'herbes aromatiques, mais des concessions peuvent être mises en place s'il y a demandeur.

MIEL

La forêt étant riche en plantes mellifères (romarin, thym, lavande...), des concessions sont régulièrement accordées à des apiculteurs locaux, avec l'installation de 20 à 50 ruches par producteur.

2 - 2 - 2 Protection des sols et des eaux (sources d'eaux potables)

Une seule source existe, celle alimentant la citerne de Frédéric (anciennement Beaumissard). Cette source ne s'écoule que quelques mois dans l'année. Son eau est utilisée seulement pour l'abreuvement des animaux.

2 - 3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES -

La forêt domaniale est entièrement louée à la Société de Chasse Communale de Cuges-les-Pins. Un vieil arrangement liait cette Société à la Société Intercantonale de Chasse de La Ciotat-Les Eoures, qui permet à cette dernière actuellement de bénéficier de 10 fusils sur les 30 autorisés dans le bail.

Auparavant concédée annuellement par licence collective, la chasse est maintenant louée sous la forme d'un bail amiable d'une durée de six ans depuis le 1^{er} avril 2004.

La chasse se pratique à tir, 3 jours par semaine (lundi, mercredi, samedi), en battue pour le sanglier, en chasse individuelle au chien courant ou d'arrêt pour le petit gibier (lièvre, perdrix...), sur l'ensemble de la forêt, à l'exception des espaces occupés par le pâturage.

Les espèces chassées sont principalement le sanglier, le lièvre et la perdrix rouge, mais aussi des oiseaux de passage comme la bécasse, le pigeon ou la grive. La Société de Chasse avait déposé une demande auprès de la Fédération de Chasse pour l'obtention de 2 bracelets pour le tir du chevreuil ; demande refusée en raison d'une population de chevreuil jugée trop faible.

Les résultats des dernières saisons de chasse sont les suivants :

- 2004/2005 : 14 sangliers/10 lièvres/50 perdrix/150 grives/150 palombes,
- 2003/2004 : 17 sangliers/6 lièvres/20 perdrix/100 grives/15 pigeons/3 bécasses,
- 2002/2003 : 20 sangliers/10 lièvres/15 lapins/20 perdrix/100 grives/40 pigeons/15 bécasses.

Chaque année, les chasseurs organisent des lâchers de repeuplements, de lièvres et de perdrix rouges et de tir (faisans et perdrix). Une garenne, pour conforter la population de lapins, a été installée dans la parcelle 7 à proximité de la culture à gibiers.

2 - 4 - ACTIVITES PISCICOLES –

Néant.

2 - 5 - ACTIVITES PASTORALES –

Actuellement aucune convention de pâturage n'est en cours. Cependant, lors de précédentes conventions, des zones à vocation pastorale ont été délimitées. Elles concernent les espaces autour de la bergerie de Frédéric et de part et d'autre de la piste DFCI SB110. Les parties exclues du pâturage sont les habitats prioritaires de la zone Natura 2000 (en particulier les landes à coussinets de Genêts de Lobel), où seul le pâturage en parcours libre et sans stationnement est toléré et les plantations.

En 1999 et en 2000, du 15 janvier au 15 avril, une convention de pâturage, en enclos, sur 56 ha, près du Jas de Frédéric, avait été signée avec M. ESPANET, pour une vingtaine de chevaux, dans le cadre d'un hivernage de transhumance ; l'intérêt principal étant la diminution de la combustibilité de parcelles défendables.

Et en hiver 2002-2003, des éleveurs ovins, après signature d'une convention à titre gratuit, sont venus faire pâturer un troupeau de plus de 200 bêtes, sur une surface de 234 ha, avec comme objectifs d'entretenir les BDS, de diminuer la combustibilité du sous-bois et de maintenir un milieu ouvert favorable au gibier.

La forêt domaniale n'a pas de potentiel pastoral suffisant pour accueillir un troupeau en continu. Par contre une très forte pression (jusqu'à 500 ovins) est réalisable en fin de printemps lors de la transhumance des troupeaux vers les Alpes.

2 - 6 - ACCUEIL DU PUBLIC –

2 - 6 - 1 Fréquentation

En raison de son éloignement des zones de parking, la forêt domaniale est surtout fréquentée par des randonneurs qui traversent le massif sur la journée, ou sur plusieurs jours, la bergerie du Jas de Frédéric constituant alors une étape dans leur parcours.

Le public, principalement constitué de gens à pied et à cheval, mais également de randonneurs à VTT, moto et 4X4, se concentrent sur les 2 pistes DFCI, la SB 110 et la SB 209, qui traversent la forêt.

La proximité avec de grandes agglomérations entraîne une fréquentation régulière de la forêt, essentiellement de groupes, tout en restant moins importante que sur le versant nord de la Ste-Baume.

La fréquentation des randonneurs à pied est en augmentation depuis quelques années.

2 - 6 - 2 Evolution des besoins et aspirations du public

Le public vient surtout chercher le côté sauvage et naturel du versant sud de la Ste-Baume, rare lieu du département pas encore grignoté par l'urbanisation. Cette naturalité est renforcée par la géomorphologie du secteur, qui masque la vue sur les grandes villes pourtant proches, et par les activités humaines (surtout agricoles) de la cuvette de Cuges, qui s'harmonisent avec les espaces naturels environnant.

2 - 6 - 3 Contraintes

Rien à signaler.

2 - 6 - 4 Ressources potentielles

En raison de la présence de nombreux vestiges d'activités humaines sur l'ensemble du massif, et en particulier sur la forêt domaniale, des circuits thématiques de randonnée pourraient être développés (circuit des bergeries par exemple...).

2 - 7 - PAYSAGES –

- en vision lointaine :

La forêt domaniale est visible de la route départementale RD1 qui monte à Riboux, et un peu depuis la plaine de Cuges-les-Pins. Elle est située sur la pente sud du massif de la Ste-Baume, ensemble géomorphologique calcaire orienté est-ouest et marquant le paysage avec son altitude dépassant les 1 000 mètres et ses successions de falaises. Le versant adret est constitué d'une pente régulière recouverte d'une végétation rase de pelouses d'altitude et de garrigues, ponctuée de zones boisées en chêne vert et pin d'Alep, et d'une pinède à pin d'Alep plus ou moins clairsemée sur le bas du versant.

- en vision rapprochée :

La forêt est visible des pistes la traversant. Les fortes pentes ne permettent pas une visibilité de l'amont mais dégagent une vue sur les parties aval des pistes, laissant découvrir une succession de vallons recouverts d'une jeune pinède à pin d'Alep.

2 - 7 - 1 Grandes unités paysagères

Dans l'Atlas des paysages des Bouches-du-Rhône, la forêt domaniale est incluse dans l'unité du massif de la Ste-Baume et dans deux sous-ensembles paysagers :

- les espaces en crête et le Pic de Bertagne,
- les plaines de Gemenos à Aubagne.

La caractéristique de ces unités est la conservation d'un aspect sauvage et naturel à l'écart de toute urbanisation marquante.

2 - 7 - 2 Inventaire des paysages, sites et éléments visuellement remarquables

La forêt domaniale est incluse dans le site inscrit, du versant sud de la Ste-Baume, du 18 janvier 1971, dans le cadre de la loi de protection des sites et des paysages (1930).

La particularité paysagère de la forêt réside dans les cônes de vision, depuis les pistes et le Jas de Frédéric, qui ouvrent la vue sur tout le poljé de Cuges et, dans le lointain, sur la mer méditerranéenne et les Iles des Embiez quand le temps est dégagé.

2 - 7 - 3 Sensibilité paysagère, "points noirs" paysagers

Les fortes pentes des versants rendent visible tout aménagement, conférant alors à la forêt une forte sensibilité paysagère sur l'ensemble de sa surface. Il n'a donc pas semblé utile de porter en annexe la carte des sensibilités paysagères.

Le « point noir » paysager est la présence de la ligne à haute tension qui traverse d'est en ouest la forêt en son milieu.

2 - 8 - RICHESSES CULTURELLES ET HISTORIQUES

L'ONF s'est lancé, il y a quelques années, dans la reconstruction des ruines des vestiges de la forêt domaniale et a permis la restauration de la bergerie du Jas de Frédéric et du four à cade situé à proximité, près de la limite Est de la forêt.

Le Jas de Frédéric a été entièrement reconstruit en 1997 par les Compagnons Bâisseurs en partenariat avec l'Etat (financement des matériaux) et la commune qui s'est chargée de l'intendance pendant les 3 mois qu'a duré le chantier. Cette restauration s'est effectuée dans le respect de la rusticité des lieux avec des matériaux naturels, pierres sèches pour les murs et bois pour la charpente. Fin 2005, l'aménagement intérieur et extérieur de la bergerie s'est poursuivie grâce à la convention signée avec le Conseil Régional PACA.

La réussite de l'aménagement a permis, à ce bâtiment, de devenir la destination et une étape pour de nombreux randonneurs.

Afin d'approvisionner la bergerie en eau, un tuyau a été raccordé sur la citerne de Beaumissard, située à 2 km au-dessus du bâtiment, pour alimenter une fontaine construite contre un mur extérieur de la bergerie. Cette alimentation en eau s'est montrée utile en particulier pour l'abreuvement des troupeaux d'ovins, installés sur la forêt en pâturage d'hiver.

Autre vestige restauré et ce en 1987 : le puit de la Buscarle, situé au sud de la forêt, qui récupère les eaux d'infiltration du massif, et a du auparavant être utilisé pour l'abreuvement des troupeaux.

2 - 9 - SUJETIONS DIVERSES –

Néant

2 - 10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER -

• PROTECTION DE NIVEAU INTERNATIONAL

Ø DIRECTIVE EUROPEENNE "HABITATS-FAUNE-FLORE n° 92/93"

La partie nord de la forêt domaniale est incluse dans le site Natura 2000, PR 110 - FR 9301606 du Massif de la Ste-Baume. La Directive Habitats est une Directive Européenne (92/43 CEE) inspirée de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1989). Son application doit contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention de Rio relative à la diversité biologique et ratifiée par la France. (voir §1-2 - les habitats naturels).

Ø CONVENTION DE BERNE

Relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, ratifiée par la France en 1990 ; l'annexe I énumère 119 espèces végétales très menacées et strictement protégées. L'annexe II énumère les espèces animales (400 espèces de vertébrés et de nombreux invertébrés) strictement protégées et l'annexe III regroupe les espèces protégées dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection. Enfin, l'annexe IV énumère les moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdites par la Convention.

Ø CONVENTION DE WASHINGTON

Relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction. Le commerce des espèces de l'annexe 1 ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles ; celui des espèces de l'annexe II doit faire l'objet d'un permis d'exploitation délivré par l'Etat exportateur.

• PROTECTION DE NIVEAU NATIONAL

- **l'arrêté ministériel du 17 avril 1981** modifié le 29 septembre 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national.
- **l'arrêté ministériel du 17 avril 1981** - Liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national.
- **l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982** modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.
- **l'arrêté du 22 juillet 1993** - Liste des insectes protégés sur le territoire national.
- **l'arrêté du 22 juillet 1993** - Liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national.

• PROTECTION DE NIVEAU REGIONAL

- **l'arrêté ministériel du 9 mai 1994** relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

• PROTECTION DE NIVEAU DEPARTEMENTAL

Ø REGLEMENTATION DE CIRCULATION : Arrêté portant interdiction de passage et de circulation dans les espaces sensibles du département pendant la période estivale n° 1001 du 19 mai 2004.

Ø REGLEMENTATION POUR L'EMPLOI DU FEU EN FORET : Arrêté Préfectoral relatif à l'emploi du feu n° 1002 du 19 mai 2004.

Ø REGLEMENTATION POUR LE DEBROUSSAILLEMENT : Arrêté Préfectoral relatif au débroussaillage et au maintien en état débroussaillé des espaces sensibles du département n° 1000 du 19 mai 2004.

Ø SITE INSCRIT

La forêt domaniale de Cuges les Pins est inscrite au site du versant sud de la Ste-Baume du 18 Janvier 1971. Les conséquences de l'inscription à l'inventaire des sites sur la gestion de la forêt sont les suivantes :

Travaux : en général, tous les travaux susceptibles de modifier le site, effectués dans les sites inscrits sont soumis à une obligation de déclaration préalable qui permet à l'administration d'en évaluer la nature, l'importance et donner, le cas échéant, toutes les prescriptions utiles à la préservation du caractère du site.

Article 4, alinéa 4 de la loi du 2 mai 1930 :

"L'inscription entraîne sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les constructions, sans avoir avisé, à l'avance, l'administration de leur intention".

Donc les travaux courants d'exploitation forestière (abattage d'arbres et replantations avec les mêmes espèces) ne sont pas soumis à l'avis du Service Départemental de l'Architecture. Par contre, les demandes concernant la création de pistes forestières ou les modifications d'espèces végétales doivent être soumises, pour avis, au Service Départemental de l'Architecture. Cet avis ne lie aucunement l'autorité qui délivre les autorisations de reboisement ou de créations des pistes. Il ne s'agit que d'une obligation de recueillir cet avis du S.D.A.

Chasse-pêche : la chasse, la pêche, la cueillette des plantes, le ramassage (des escargots et champignons) ne sont pas concernés par l'inscription à l'inventaire des sites. Cette protection n'a donc aucun effet sur ces usages traditionnels.

Cet aménagement a été étudié avec la participation de :

M. Denis NEBEL, Responsable de l'Unité Territoriale Etoile-Garlaban
M. Bernard RODRIGUEZ, Agent Patrimonial de Cuges-les-Pins

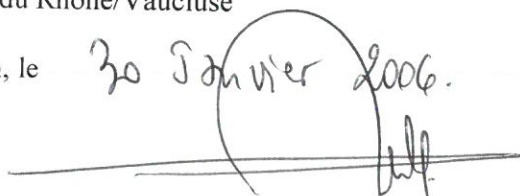
Rédigé par Mme Cécile CAMBRILS, Technicien Forestier

à Aix-en-Provence le 9 janvier 2006

Vérifié et présenté par M. Philippe BOURDENET, Responsable Aménagement de l'Agence de
Bouche du Rhône/Vaucluse

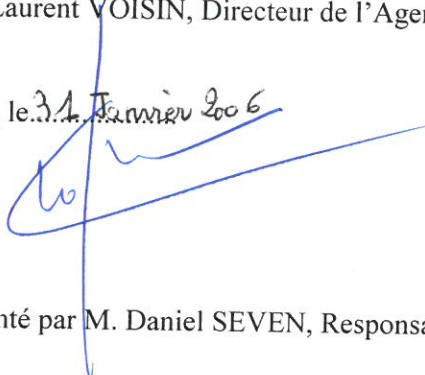
Avignon, le

30 Janvier 2006.



Proposé par M. Laurent VOISIN, Directeur de l'Agence des Bouches-du Rhône/Vaucluse

Aix en Provence, le 31 Janvier 2006



Contrôlé et présenté par M. Daniel SEVEN, Responsable Aménagement Territorial Méditerranée

Montpellier, le